



Association Francophone pour Vaincre les Douleurs

## Convention du Comité d'Experts Pluridisciplinaire

Le Conseil d'Administration de l'AFVD, réuni le 28 janvier 2010, a décidé de la mise en place d'un Comité d'Experts Pluridisciplinaire, ayant pour mission de soutenir et de conseiller l'association dans ses actions auprès des institutions, des professionnels de santé, des partenaires et des patients.

Le Comité est composé de professionnels reconnus pour leur expertise dans le domaine de la santé, qui pourront apporter leurs compétences en matière médicale, juridique, politique et de communication.

Cette convention a pour but de préciser le rôle des membres du Comité, et d'en fixer les règles générales d'organisation et de fonctionnement.

### **1. Rôle du Comité**

Chaque membre, dans sa spécialité a pour mission :

- de contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients douloureux.
- de conseiller l'AFVD dans ses orientations stratégiques et ses démarches.
- de soutenir et promouvoir les actions de l'AFVD.
- de favoriser la participation de l'AFVD aux congrès et manifestations se rapportant à la Douleur.

### **2. Nomination des membres du Comité**

Les membres du Comité sont recrutés par le Conseil d'Administration, pour un mandat de deux ans. Ce mandat peut être reconduit tacitement.

Le nombre des membres est fixé à 15 maximum, le comité est informé de la nomination de chaque nouveau membre.

Le premier président est désigné par le Conseil d'Administration, par la suite, il est nommé par ses pairs, pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois.

Le statut de membre du Comité est incompatible avec celui de membre du CA.

### 3. Fonctionnement du Comité

Chaque membre, selon sa spécialité, peut être consulté par un membre du Conseil d'Administration qui en aura référé auparavant au Conseil d'Administration, pour donner un avis ou une recommandation sur des sujets relatifs aux actions menées par l' AFVD auprès des institutions et de ses différents partenaires.

Sur invitation du Conseil d'Administration, les membres du comité se réunissent pour s'informer des avancées de l'association et communiquer sur les dossiers traités ou en cours.

Les frais de déplacements, de restauration et d'hébergement peuvent être pris en charge par l'association selon ses moyens.

Le Conseil d'Administration est l'interlocuteur du Comité par le biais de ses membres. Il est tenu informé de tous les dossiers soumis au Comité.